

## **Marchés Publics**

Les États-Unis et le Canada sont convenus de supprimer les restrictions favorisant les produits nationaux dans les marchés de produits admissibles d'une valeur inférieure au seuil fixé dans l'Accord relatif aux marchés publics (ci-après appelé le Code), passés par les entités assujetties au Code.

En vertu de l'Accord, les procédures relatives à ces achats s'inspirent des principes et procédures du Code visant l'ouverture et la concurrence. En outre, l'Accord améliore les procédures du Code en établissant une même règle d'origine, en instituant un mécanisme efficace de contestation à l'intention des fournisseurs potentiels et en améliorant la transparence, surtout en ce qui concerne les marchés de gré à gré.

Une fois l'Accord mis en oeuvre, les obligations du Code en matière de marchés s'étendront aux marchés des deux pays dont la valeur est supérieure au seuil administratif de 25 000 dollars américains. Ces marchés seront ouverts aux fournisseurs de produits canadiens et(ou) américains, sans discrimination. La valeur des marchés publics américains et canadiens ouverts par le présent Accord est estimée à quelque trois milliards et à environ un demi-milliard de dollars américains respectivement.

Les Parties sont convenues que, dans l'année suivant la renégociation du Code, elles engageront d'autres négociations en vue d'améliorer et d'élargir le Chapitre.

## **Normes**

Les Parties sont convenues d'un texte qui améliorerait leurs droits et obligations mutuels en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques.

Au niveau fédéral, ni l'une ni l'autre Partie n'utilisera des normes pour faire obstacle au commerce. Il est permis d'adopter des normes et des règlements s'il peut être prouvé qu'ils ont pour objet de protéger la santé et la sécurité, l'environnement, la sécurité nationale et les intérêts des consommateurs. Cependant, ces mesures ne doivent pas avoir pour effet d'exclure les produits de l'autre Partie qui satisfont à ces objectifs.